



## Aide à la rédaction du Texte de Politique Générale

*Ce texte permet au ministre/chef d'Etat de présenter la position de son pays par rapport au thème abordé par sa commission. Le TPG sera accessible aux autres ministres/chefs d'Etat et sert donc de référence pour les autres pays. Il sert aussi de guide pour maintenir une ligne directrice pendant le débat et ne pas s'écarter du sujet traité.*

1. Votre TPG doit faire au minimum 650 mots et au maximum 1000 mots.

- a. Simple interligne
- b. Police arial 10
- c. Texte justifier
- d. Plusieurs paragraphes

2. Identifiez toujours correctement votre TPG. Dans le coin gauche, en haut, écrivez le nom du pays que vous représenterez, le nom de votre commission et la problématique traitée. (Pour la mise en forme vous pouvez copier celle des TPG en exemple sur la page web)

3. Votre texte sera composé :

✓ Introduction : présentation du gouvernement actuel du pays, du sujet et de la problématique de la commission.

✓ Description rapide des enjeux et problèmes soulevés par cette problématique, et de quelle façon ils concernent votre pays.

✓ Développement sur la position de votre pays par rapport à la problématique : Vous exposerez votre position par rapport à la problématique de la commission dans laquelle vous siégez. Vous pouvez citer un traité international, les accords que votre pays a soutenu dans le passé ou tout autre document officiel utile.

✓ Développement sur les solutions que votre pays a déjà mis en place pour cette problématique en ratifiant des actes juridiques ou au contraire sur le refus de ratifier des actes juridiques. Cherchez aussi des nouvelles solutions ou des projets concrets que vous proposerez pendant les débats.

✓ Une conclusion qui mentionne encore une fois la position de votre pays sur le sujet et la

tendance politique de votre pays (plus europhile ou eurosceptique).

#### 4. À ne pas faire:

- Vous ne devez en aucun cas utiliser la première personne dans votre document. Vous devrez plutôt utiliser des expressions telles que “la France” ou “notre pays”. Le TPG est considéré comme une déclaration de votre pays et non de votre opinion.
- Ne pas lister des informations inutiles pour remplir le TPG. Le TPG doit être utile et devrait facilement être lu par tous les membres de la commission.

Le TPG est individuel (un TPG par ministre/Chef d'État). Cependant, les débats à l'EUROmad sont des travaux de groupe. Chaque membre d'un gouvernement doit avoir une position et une stratégie similaire, à établir au sein du gouvernement. Ainsi, vous êtes invités à créer un document commun, regroupant les TPG du Chef d'Etat et des ministres, pour chaque délégation afin de partager vos recherches et mieux connaître la position de votre pays.

**N'hésitez pas à nous contacter par WhatsApp, Instagram ou mail si vous avez des questions!**